

« Subvention pour le Transport des Enfants des Écoles Primaires vers les Piscines »



Règlement

- **Objet** : subventionner le transport des enfants des écoles primaires du territoire vers les piscines, organisé soit par une commune, soit par un Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP), soit par un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) du territoire de la CC du Pays des Sources.
- **Critères d'attribution** :
 - Le remboursement des frais de transport couvrira la totalité des dépenses engagées sur une année scolaire pour amener les enfants des écoles du territoire aux différentes piscines des départements de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne
 - La commune, le SIRP ou le RPI fournira au Pays des Sources en fin d'année scolaire la facture de transport (certifiée payée par le comptable public) indiquant les dates de transport et la piscine de destination ainsi qu'un bilan du nombre de classes et d'élèves transportés durant l'année scolaire. Il conviendra aussi de transmettre toute pièce justifiant de l'utilisation d'une piscine pour des créneaux d'apprentissage de la natation (facture d'entrée...),

Les demandes de subvention, formulées via le présent formulaire, devront être accompagnées de l'ensemble de justificatifs ci-dessous et adressées par mail à wiplie@cc-pays-sources.fr ou courrier à :

Communauté de Communes du Pays des Sources
Opération « Subvention pour le transport des enfants des écoles primaires vers les piscines »
408 Rue Georges Latapie
60490 RESSONS SUR MATZ
(Les frais d'envoi ne sont pas remboursés.)

Pièces à joindre obligatoirement à votre demande :

- Facture de transport (certifiée payée par le comptable public) indiquant les dates de transport et la piscine de destination
- Bilan du nombre de classes et d'élèves transportés durant l'année scolaire
- Document justifiant l'utilisation d'une piscine pour des créneaux d'apprentissage de la natation (facture d'entrée...)
- Coordonnées bancaires du compte sur lequel sera versée la subvention (RIB)

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

La subvention sera effectuée par la Trésorerie de Compiègne par virement

Personne en charge du suivi du dossier : Véronique WIPLIÉ

Tél : 03 44 43 09 57 - Courriel : wiplie@cc-pays-sources.fr